



19 & 20 AVRIL 2025

Individuels • Groupes • Duos

CLASSIQUE • MODERN JAZZ • CONTEMPORAIN • CARACTÈRE

Section Loisir – Section Pré-professionnelle

PÔLE EN SCÈNES – Espace Albert Camus
1 rue Maryse Bastié 69500 BRON



RÉGLEMENT 2025

Article 1 : Objectif

Le Concours International de Danse Entrelacé est ouvert aux disciplines de danse classique, modern' jazz, et contemporaine ainsi que danse de caractère dans la modalité de duos et groupes. Il vise à promouvoir, partager et célébrer l'art de la danse tout en créant des rencontres et en "entrelaçant" étudiants, danseurs, professeurs, et professionnels de la danse en France et à l'étranger.

Ce concours offre aux danseurs de différentes disciplines un espace pour s'exprimer à travers leur art et leur passion, tout en acquérant des bases solides, des connaissances approfondies et une expérience scénique essentielle à leur développement en tant qu'artistes.

Article 2 : Candidats

Le Concours International de Danse Entrelacé est ouvert à tous les danseur·euse·s âgé·e·s de **8 à 25 ans**, en solos et en groupes, quelle que soit leur structure (Conservatoire, École municipale de danse, École privée, Association, en formation professionnelle, etc.), et quelle que soit leur nationalité. Les disciplines admises sont la danse **Classique, Contemporaine et Modern' Jazz et Caractère**.

Un·e candidat·e peut présenter un **maximum de quatre passages** (solo, duo et groupe).

Les catégories **préprofessionnelles** sont dédiées aux candidat·e·s suivant une scolarité en horaires aménagés de type « Danse-Études/ CHAD » ou ayant une activité artistique intense avec plus de trois cours par semaine.

Les candidat·e·s en formation professionnelle ou en formation EAT doivent s'inscrire sous cette dénomination.

Les candidat·e·s ayant obtenu une médaille d'or en section loisir l'année précédente et souhaitant participer à l'édition 2025 du Concours Entrelacé doivent s'inscrire en Section Préprofessionnelle.

Pour les groupes deux catégories sont possibles :

→ Groupes : composés de 4 à 14 danseur·euse·s.

→ Grands Groupes : composés de plus de 15 danseur·euse·s.

Les variations imposées par le ministère de la Culture ou par d'autres concours ne sont pas autorisées.

Article 3 : Remises de prix et récompenses.

La décision du jury est **souveraine**. Les moyennes sont calculées par ordinateur, et le jury délibérera à huis clos.

La notation prendra en compte le niveau technique, l'aspect artistique, la musicalité, l'originalité, ainsi que la pertinence de l'idée chorégraphique en corrélation avec l'âge du ou des danseur·euse·s ainsi que l'utilisation et intégration des fondamentaux spécifiques liés à chaque discipline de danse.

Le jury pourra reclasser dans une catégorie « Préprofessionnelle » les candidat-e-s qu'il estimera correspondre à ce niveau de pratique.

Diplôme de participation.	Inférieure à 10
Encouragements	10 à 10.99
3ème Mention	11 à 11.99
2ème Mention	12 à 12.99
1ère Mention	13 à 13.99
Médaille de bronze	14 à 14.99
Médaille d'argent	15 à 15.99
Médaille d'or	16 à 16.99
Médaille d'or à l'unanimité	17 à 17.99
Médaille d'or avec les félicitations du jury	18 à 20

De nombreuses bourses d'études en France et à l'étranger, des bons d'achat, ainsi que des photos récompenseront les meilleur-e-s candidat-e-s.

Le Grand PRIX 2025 sera attribué par le jury à un-e candidat-e solo, toutes catégories et disciplines confondues, qui aura marqué l'ensemble du concours. Ce prix sera accompagné d'un montant en espèces de 200 €.

Article 4 : Photos et vidéos

Pour garantir le confort de tous lors du concours, nous vous permettons de filmer votre propre enfant, mais la prise de photos est interdite. La photographie sera assurée par Sud Reportage tout au long de l'événement.

En acceptant ce règlement lors de l'inscription, vous reconnaissez laisser à l'organisateur "Concours Entrelacé" la possibilité de diffuser l'image de votre enfant mineur ou celle de la personne majeure participant à ce concours.

Article 5 : Conditions de participation

L'âge pris en compte est celui au jour du Concours.

Les candidat-e-s doivent se situer dans la catégorie correspondant à leur âge en individuel et en groupe. Toutes les catégories et disciplines sont ouvertes aux candidat-e-s féminins et masculins.

Pour les groupes, **une tolérance de 3 candidat-e-s en dehors de la tranche d'âge est acceptée**, à condition que la moyenne d'âge du groupe se situe dans la tranche de la catégorie.

Il est recommandé que la création chorégraphique soit unique et adaptée à chaque candidat-e et chaque discipline; dans le cas contraire, chaque proposition peut être présentée par un maximum de 3 élèves différents.

L'ordre de passage des candidat-e-s sera déterminé du plus jeune au plus âgé de chaque catégorie.

DANSE CLASSIQUE ~ INDIVIDUEL

LOISIR	PRÉ- PROFESSIONNELLE
Préparatoire : de 8-9 ans Une variation libre de 1 min 30 max sur ½ pointes	Préparatoire : 8-9 ans Une variation libre de 1 min 30 max sur ½ pointes
Élémentaire 1 :10-11 ans Une variation libre de 1 min 45 max sur ½ pointes	Élémentaire 1 : 10-11 ans Une variation libre de 1 min 45 max sur ½ pointes
Élémentaire 2 :12 -13 ans Une variation libre de 1 min 45 max sur ½ pointes	Élémentaire 2 : 12-13 ans Une variation libre de 1 min 45 max sur pointes.
	Élémentaire 2 B :12-13 ans Une variation de répertoire sur pointes.
Moyen 1 : de 14 à 15 ans Une variation libre de 1 min 45 max sur ½ pointes	Moyen 1 : 14-15 ans Une variation libre de 2 min max sur pointes
	Moyen 1 B : 14-15 ans Une variation de répertoire sur pointes.
Moyen 2 : à partir de 16 ans Une variation libre de 1 min 45 max sur ½ pointes	Avancée : à partir de 16 ans Une variation libre de 2 min max sur pointes.
Avancée : 16-17 ans Une variation libre de 1 min 45 max sur pointes	Supérieur : à partir de 16 ans Une variation du répertoire sur pointes.
Supérieur : 18 ans et plus Une variation libre 2 min max sur pointes	Formation : à partir de 17 ans (<i>Préparation EAT, cycle de professionnalisation</i>) Une variation du répertoire sur pointes
INDIVIDUEL CONTEMPORAIN ~ MODERN'JAZZ	
LOISIR	PRE- PROFESSIONNELLE
Préparatoire : 8-9 ans Une variation libre de 1 min 30 max	Préparatoire : 8-9 ans Une variation libre de 1 min 30 max
Élémentaire 1 :10-11 ans Une variation libre de 1 min 45 max	Élémentaire 1 : 10-11 ans Une variation libre de 1 min 45 max
Élémentaire 2 : 12-13 ans Une variation libre de 1 min 45 max	Élémentaire 2 : 12-13 ans Une variation libre de 1 min 45 max
Moyen : 14-15 ans Une variation libre de 1 min 45 max	Moyen : 14-15 ans Une variation libre de 1 min 45 max
Avancée : 16-17 ans Une variation libre de 2 min max	Supérieur : à partir de 16 ans Une variation libre de 2 min max
Supérieur : à partir de 18 ans Une variation libre de 2 min max	Formation : à partir de 17 ans (<i>Préparation EAT, cycle de professionnalisation</i>) Une variation libre de 2 min 30 max

DUOS TRIOS ET GROUPES
CLASSIQUE ~ CONTEMPORAIN ~ MODERN'JAZZ ~ CARACTÈRE

Préparatoire : 8-11 ans
Chorégraphie libre de 2 min 30 max

Elémentaire : de 11 à 14 ans
Chorégraphie libre de 3 min max

Moyen : de 14 à 17 ans
Chorégraphie libre de 3 min 30 max

Supérieur : 16 et plus
Chorégraphie libre de 3 min 30 max

Formation : Préparation EAT, cycle de professionnalisation à partir de 17 ans
Chorégraphie libre de 4min 30 max

Article 6 : Costumes et accessoires

ACCESSOIRES

Le temps de mise en place des accessoires sera comptabilisé dans la durée de la chorégraphie. Leur mise en place et leur enlèvement doivent être effectués par les candidat-e-s eux-mêmes. Les accessoires encombrants, toxiques ou non conformes aux règles élémentaires et aux normes de sécurité sont exclus (fumigènes et carboglace sont interdits), ainsi que tous les produits pouvant nuire au passage des candidat-e-s suivants (talc, produits pailletés et assimilés).

COSTUMES

Le costume de scène est autorisé et encouragé dans toutes les disciplines, à condition qu'il permette une bonne lisibilité du corps. Dans le cas contraire, le-la candidat-e pourrait être pénalisé-e.

Pour les variations du répertoire : adopter le costume spécifique au répertoire.

Article 7 : Organisation du concours

Les horaires seront communiqués par convocation individuelle par courriel (sauf pour les groupes, où seul-e le-la responsable recevra la convocation).

Le concours se déroulera sur deux jours, chaque journée se clôturant par une remise des prix.

Pour les danseur-euse-s en section préprofessionnelle, des entretiens privés avec un membre du jury seront possibles après la remise des prix. Ces entretiens permettront aux professeur-e-s et aux élèves d'échanger plus précisément sur les chorégraphies, les évaluations, et de recevoir des pistes de travail, etc. (inscription obligatoire en amont).

Seul-e le-la professeur-e sera admis-e dans les vestiaires, tandis que les coulisses seront accessibles uniquement aux danseur-euse-s.

MASTER CLASSES

Le Concours International de Danse Entrelacé organise des master classes avec les membres du jury afin de proposer aux jeunes danseur·euse·s une expérience enrichissante, supplémentaire et différente de celle offerte par la participation au concours.

Les master classes sont ouvertes à tous les danseur·euse·s, qu'ils soient candidat·e·s ou non du Concours International de Danse Entrelacé 2025, en fonction de leur âge et de leur niveau.

Les master classes **sont facultatives** et n'interfèrent pas avec la notation du jury. Elles ne sont pas comprises dans les frais d'inscription ; **un règlement de 25 € sera à effectuer pour chaque cours.**

Les master classes se dérouleront sur scène en fin de chaque journée du concours et n'interféreront pas avec le déroulement des passages des candidat·e·s.

L'horaire des master classes sera communiqué en même temps que le planning général du concours.

ACCUEIL DU PUBLIC

Le concours est ouvert au public – billetterie sur place.

Tarifs journée	Forfait week-end
Adultes : 18 euros	Adultes : 30 euros
Enfants -10 ans : 10 euros	Enfants -10 ans : 18 euros
Enfants - 5 ans : gratuit	Enfants - 5 ans : gratuit

Le concours a lieu à **Espace Albert Camus**, 1 rue Maryse Bastié 69500 Bron.

Les candidat·e·s seront admis·es gratuitement dans la salle de spectacle en fonction des places disponibles, munis de leur pass qui sera envoyé avec la convocation.

Les professeur·e·s auront également accès gratuitement à la salle de spectacle, munis de leur pass qui sera envoyé avec la convocation. **Seul·e·s les professeur·e·s figurant sur les fiches d'inscription recevront un pass.**

L'accès du public à la salle pendant les épreuves sera indiqué sur le programme.

Des créneaux précis d'entrée et de sortie seront définis et devront être respectés pour assurer le bon déroulement du concours ainsi que le confort des candidat·e·s et du jury.

L'ACCÈS À LA SALLE NE SERA PAS AUTORISÉ PENDANT LE PASSAGE D'UNE CATEGORIE.

Article 8 : Responsabilités

La responsabilité de l'association organisatrice ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé à toute personne ou subi par elle, y compris les candidat-e-s et les accompagnateur-ric-e-s, tant au cours des épreuves qu'au cours des déplacements occasionnés pour le concours.

Les candidats doivent être couverts par leur assurance responsabilité civile.

Article 9 : Caractéristique techniques du plateau

Pleins feux

Plancher avec tapis de danse noir

Rideau de fond de scène noir

Passage autorisé de cour à jardin derrière le rideau de fond de scène

Ouverture de scène 11 m

Profondeur 9,4 m

Pente 0 %

Article 10 : Modalités d'inscription

ATTENTION !

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers en fonction des places disponibles.

Date limite d'inscription : 15 MARS 2025

Les inscriptions seront closes si le quota maximum des candidat-e-s sera atteint.

Tous les documents doivent être joints pour valider l'inscription. Tout dossier incomplet ou insuffisamment affranchi ne sera pas pris en compte.

• INDIVIDUELS

- Fiche d'inscription 2025 complété et renommé au nom du candidat ou au nom de l'école/association (à remplir sur le formulaire sur le nôtre site internet ou à envoyer par mail concours.entrelace@gmail.com)
- Attestation de participation signée par les candidats, ou par les parents si mineurs
- Photocopie ou scan de la pièce d'identité du candidat
- Photo d'identité du candidat.
- Photo d'identité du professeur responsable.
- Règlement de **48 €** pour une discipline, **80 €** pour deux disciplines, **100 €** pour 3 disciplines.

Un chèque libellé à l'ordre de ENTRELACÉ maximum 10 jours après l'envoi du dossier dématérialisé.

- **DUO/ TRIO**

- Fiche d'inscription 2025 complétée et renommée au nom de l'école/association (à remplir sur le formulaire sur le nôtre site internet ou à envoyer par mail concours.entrelace@gmail.com)
- Attestations de participation signées par les candidats, ou par les parents si mineurs
- Photocopie ou scan de la pièce d'identité pour chaque membre du groupe
- Photo d'identité de chaque candidat.
- Photo d'identité du professeur responsable.
- Règlement de **30 €** pour chaque membre du duo/trio

Un chèque unique par école/association libellé à l'ordre de ENTRELACÉ maximum 10 jours après l'envoi du dossier dématérialisé.

- **GROUPE**

- Fiche d'inscription 2025 complétée et renommée au nom de l'école/association (à remplir sur le formulaire sur le nôtre site internet ou à envoyer par mail concours.entrelace@gmail.com)
Dans le cas des « grands groupes » (+14 danseurs), joindre une deuxième fiche d'inscription si format papier.
- Attestations de participation signées par les candidats, ou par les parents si mineurs
- Photocopie ou scan de la pièce d'identité pour chaque membre du groupe
- Photo d'identité de chaque candidat.
- Photo d'identité du professeur responsable.
- Règlement de **25 €** pour chaque membre du groupe

Un chèque unique par école/association libellé à l'ordre de ENTRELACÉ maximum 10 jours après l'envoi du dossier dématérialisé.

- **MUSIQUE**

Les musiques en format mp3 doivent être envoyées sur par mail à concours.entrelace@gmail.com en renommant les fichiers comme suit :

Individuel :

(Ex : MARTIN – Louise_Préparatoire_Jazz_Titre de l'œuvre_Compositeur_durée)

Duo/Trio/Groupe :

(Ex : NOM du groupe_Préparatoire_Jazz_Titre de l'œuvre_Compositeur_durée)

Les fichiers doivent être renommés correctement et seuls les fichiers au format MP3 seront acceptés. Une clé USB de sauvegarde contenant les musiques au format MP3 devra être en possession du/de la professeur.e.

Les durées indiquées doivent être respectées ; la durée des enregistrements sera systématiquement

contrôlée. Tout dépassement de la durée autorisée entraînera la disqualification du ou des candidat-e-s. Aucune contestation ne sera recevable.

Une tolérance de 10 secondes sera accordée pour faciliter la coupure de la phrase musicale et sa cohérence.

Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification immédiate des candidat-e-s.

Les droits d'inscription ne seront remboursés en aucun cas, sauf en cas d'annulation du concours ou d'impossibilité de participation avec justificatif médical.

Dossier d'inscription à adresser à

Notre site internet

<https://www.concours-entrelace.com/>

Par courriel

concours.entrelace@gmail.com

Par courrier

**CONCOURS ENTRELACÉ
429 Cours Emile Zola 69100 VILLEURBANNE**

Un accusé de réception vous parviendra dans la semaine suivant votre envoi, si ce n'est pas le cas merci de nous contacter.

***LA DATE ET LES HORAIRES DE PASSAGE SERONT COMMUNIQUÉS PAR CONVOCATION
AU PLUS TARD DEUX SEMAINES AVANT LE CONCOURS***

FICHE D'INSCRIPTION

Candidat en individuel

Remplir une fiche par discipline

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Age au jour du concours: ___ ans/ ___ mois/ ___ jours

Adresse: _____

Portable : _____ Email : _____

Nom, prénom du professeur et nom d'école de danse : _____

Portable : _____ Email : _____

Loisir	<input type="checkbox"/>	Classique	<input type="checkbox"/>	Préparatoire	<input type="checkbox"/>	Moyen 1 B	<input type="checkbox"/>
				Elémentaire 1	<input type="checkbox"/>	Moyen 2	<input type="checkbox"/>
		Modern'Jazz	<input type="checkbox"/>	Elémentaire 2	<input type="checkbox"/>	Avancée	<input type="checkbox"/>
Pré-professionnelle	<input type="checkbox"/>			Elémentaire 2B	<input type="checkbox"/>	Supérieur	<input type="checkbox"/>
		Contemporain	<input type="checkbox"/>	Moyen	<input type="checkbox"/>	Formation	<input type="checkbox"/>
				Moyen 1	<input type="checkbox"/>		

L'inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement

Le candidat atteste avoir pris connaissance du présent règlement

Signature du candidat

précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du représentant légal

(pour les mineurs)

précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION DE PARTICIPATION

CANDIDAT MINEUR

(à remplir par le responsable légal)

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de danse Entrelacé 2025 et en accepter les conditions.

J'autorise mon enfant.....à participer aux épreuves qui se dérouleront le samedi 19 et le dimanche 20 avril 2025.

Téléphone :

Email :

Nom de la structure présentant le candidat :

Nom du professeur :

J'autorise les responsables du concours à faire donner tous les soins de première urgence.

J'autorise les responsables du concours à diffuser les photos prises lors du concours.

En soumettant votre inscription, vous acceptez que vos informations personnelles, telles que votre adresse e-mail, soient collectées et utilisées uniquement dans le cadre de l'administration du Concours International de Danse ENTRELACÉ, conformément à notre politique de confidentialité. Vos données resteront confidentielles et ne seront en aucun cas partagées avec des tiers sans votre consentement explicite.

A.....Le.....

Signature du représentant légal (précédée de « lu et approuvé »)

AUTORISATION DE PARTICIPATION

CANDIDAT MAJEUR

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du règlement du concours de danse Entrelacé 2025 et en accepter les conditions.

Téléphone :

Email :

Nom de la structure présentant le candidat :

Nom du professeur :

J'autorise les responsables du concours à faire donner tous les soins de première urgence.

J'autorise les responsables du concours à diffuser les photos prises lors du concours.

En soumettant votre inscription, vous acceptez que vos informations personnelles, telles que votre adresse e-mail, soient collectées et utilisées uniquement dans le cadre de l'administration du Concours International de Danse ENTRELACÉ, conformément à notre politique de confidentialité. Vos données resteront confidentielles et ne seront en aucun cas partagées avec des tiers sans votre consentement explicite.

A.....Le.....

Signature du candidat (précédée de « lu et approuvé »)